

de la mise en marche des convois. Il est dit, entre autre choses, dans ce rapport, que les convois se tiendront à une demi-journée de marche en arrière. Je vous demande si ces instructions données dans le rapport, et signées du général Manèque, ont été communiquées à l'état-major général; si elles ont figuré, à un titre quelconque, sur le registre de l'état-major?

Le témoin examine la pièce dont vient de parler M. le président et déclare qu'il croit la reconnaître.

C'est, dit-il, un ordre régulier, mais qui n'est pas signé et qui a été reçu par moi, le 13.

D. Vous vous considérez comme obligé cependant à remplir les prescriptions de cet ordre?

R. Oui monsieur le président, quoiqu'il ne fût pas signé; je savais qu'il venait de chez le maréchal, et cela suffisait pour que j'en assurasse l'exécution.

D. Avez-vous souvenir qu'il existât, le 13 août une communication télégraphique reliant les différents quartiers généraux, Borny entre autres, avec la station télégraphique de Metz?

R. Je ne saurais l'affirmer.

D. Il y a un ordre général signé à cette date du commandant en chef des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> corps, c'est-à-dire de M. le maréchal Bazaine, dans lequel nous lisons ceci : « Depuis hier une communication télégraphique est établie entre le quartier général et les corps d'armée concentrés sous Metz. Plusieurs fois cette communication a été interrompue; les fils ont été coupés par des soldats qui ont agi sans doute par ignorance. » Puis il est ajouté dans cet ordre que les chefs sont invités à prendre toutes les mesures pour qu'à l'avenir cette communication télégraphique soit respectée.

R. La lecture de cet ordre me rappelle qu'effectivement il m'est arrivé, mais je ne puis dire à quelle époque on s'est mis en relations directes.

D. D'après l'ordre dont je viens de donner lecture, il semble bien que cette communication télégraphique existait le 13 août. De plus, on voit que des mesures sont ordonnées pour qu'elle n'ait pas à subir d'interruption.

R. Les reconnaissances qui furent faites au sujet de cet ordre apprirent que si les fils étaient coupés, cela n'était pas le fait de mauvaises intentions, mais d'ignorance, et je ne pourrais affirmer que les recommandations qui furent faites ont été observées par tout le monde. C'était assez difficile. Ces fils étaient placés par terre et on les coupait probablement sans le savoir.

D. Pour que les fils fussent coupés, il fallait d'abord que la communication eût existé.

M. LE GÉNÉRAL POURCET, commissaire du gouvernement. — M. le général Jarras sait-il si l'on s'est servi de cette communication télégraphique dans les journées du 13 et du 14?

R. Je ne m'en souviens pas.

LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je dois confirmer ce que vient de dire le témoin. A chaque instant, ce télégraphe était coupé, et l'on s'en est très-peu servi.

M. L'INTENDANT LEBRUN, soixante-trois ans, intendant, pendant la guerre, de la garde et de la réserve :

La garde s'est toujours approvisionnée facilement, parce qu'elle n'a pas eu beaucoup à s'éloigner; le 13, elle s'est rapprochée de Metz, et à ce moment elle avait des vivres jusqu'au 18 août.

D. Monsieur l'intendant, avez-vous reçu des ordres de M. le maréchal, le 16 au soir?



RECONNAISSANCE DU GÉNÉRAL MARGUERITTE A FONT-A-MOUSSON.

R. Non, monsieur le président.

M. GAILLARD, âgé de cinquante-deux ans, intendant militaire. — Le 13 août, je fus chargé de l'organisation des convois du 4<sup>e</sup> corps. Chaque division avait son convoi particulier, portant des vivres pour plusieurs jours.

Le 16, je m'arrêtai en arrière de la ligne de bataille, et je m'occupais d'organiser les ambulances pour les 2,000 blessés que la journée du 16 valut au 4<sup>e</sup> corps. Pendant la nuit, je préparai deux convois de blessés, l'un pour Briey, l'autre pour Étain.

Le premier, parti le 17 au matin de bonne heure, put arriver à Briey sans encombre, ce n'est qu'au retour que l'adjoint de l'intendance qui dirigeait ce convoi rencontra des Prussiens qu'il put heureusement éviter. Quant au second convoi, celui qui devait se rendre à Étain, il ne put dépasser Jarny. Le brigadier du train que j'avais mis à la tête s'arrêta devant les coureurs ennemis qui, malgré le drapeau de Genève, intimèrent au convoi l'ordre de rebrousser chemin.

M. CÉSAR BIROUSTE, âgé de quarante-sept ans, sous-intendant militaire, déclare, comme le précédent témoin, avoir reçu différents ordres pour l'organisation des convois, leur mise en marche, et ajoute qu'en exécution de ces ordres, il s'est occupé de tous les détails concernant son service.

(Nous passons très-rapidement sur ces diverses dépositions, qui ne font connaître que peu de faits nouveaux et ne sont pas de nature à intéresser.)

M. THÉODORE FIX, chef d'escadron d'état-major, dépose :

Dans la nuit du 17 août, M. le maréchal Bazaine me donna l'ordre d'aller porter la nouvelle de la bataille et me remit une lettre pour le général Coffinières. Il s'agissait de la retraite de l'armée sur Metz.

D. Étiez-vous chargé d'un message verbal ?

R. Je devais dire au général Coffinières d'envoyer des convois de vivres dans la direction de l'armée. Le général me demanda des renseignements sur l'état des routes ; mais, comme c'était la première fois que je venais à Metz, je ne pus pas lui en donner.

D. Vous n'aviez pas d'ordres à porter au général Soleille ?

R. Non, monsieur le président. Je n'avais qu'une lettre très-courte, à laquelle le maréchal m'avait dit d'ajouter de vive voix tout ce que j'avais vu de mes yeux.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Quelle était votre opinion sur la bataille de Rézonville ?

LE TÉMOIN. — Je nous croyais si peu vaincus que j'ai été sur le point de dire au maréchal : « Appelons de Metz le plus de cartouches et de munitions possible et recommençons la bataille demain. » Mais, vous savez, dans ces moments-là, en service, on ne parle pas.

M. CHARLES BECKER, âgé de quarante-sept ans, commandant du génie. — J'étais à Verdun avec le général Dejean, ministre de la guerre, quand il a reçu une dépêche de l'empereur lui annonçant qu'il allait passer par Verdun et qu'il désirait lui parler. En effet, l'empereur est arrivé bientôt après. Il a annoncé que l'armée du maréchal Bazaine le suivait. Des ordres furent donnés aussitôt pour préparer les ponts et tous les moyens de passage nécessaires pour assurer et faciliter la marche de l'armée. Dans la soirée, sont arrivés des commis-voyageurs qui ont annoncé ce qu'on appelait la victoire du 16 août. L'enthousiasme était à son comble. Le lendemain, nous vîmes venir des uhlans, et nous comprîmes que la journée n'avait pu être aussi décisive qu'on nous l'avait dit. Nous reçûmes une dépêche nous don-

nant l'ordre d'expédier sur Montmédy les vivres que nous possédions. De Montmédy, nous nous sommes rendus à Reims.

D. Combien de temps l'empereur est-il resté à Verdun ?

R. Je crois qu'il y est resté environ une heure, ou une heure et demie.

D. Vous êtes sûr qu'il a annoncé l'arrivée du maréchal Bazaine à Verdun ?

R. J'en suis sûr. Il a dit : « Préparez-vous ; le maréchal Bazaine sera ici demain matin. »

LE MARÉCHAL. — Nous ne pensions pas que nous aurions à livrer bataille le 16 ; l'empereur croyait bien que nous irions à Verdun. Ce n'était pas un mouvement de retraite, mais une marche-manœuvre, un mouvement de tactique sérieusement réfléchi. La rencontre de l'ennemi a tout modifié.

M. CHARLES DE BENOIST, âgé de soixante-quatre ans, propriétaire, maire de Verdun et député à l'Assemblée nationale. — Le 16 août, je fus prévenu par M. le sous-préfet de Verdun, que l'empereur devait passer. Je me rendis sur son passage avec mes deux adjoints. Lorsque l'empereur fut arrivé, je lui fis part des inquiétudes que nous avions. Il me dit alors ceci : « Le maréchal me suit ; il vient coucher à Conflans ce soir ; il sera demain à Verdun avec son armée. » Je fis ensuite observer à l'empereur qu'il y avait à Verdun des approvisionnements considérables en vivres et munitions, qui pouvaient être immobilisés dans le cas où la place serait assiégée. Il me répondit : « Rassurez-vous, monsieur le maire, M. le maréchal emportera avec lui tous les approvisionnements, ne laissant ici que le nécessaire. » Il me dit enfin : « Je vais retourner à Paris y lever une nouvelle armée, avec laquelle je reprendrai l'offensive. »

D. A-t-il donné des ordres, a-t-on fait des préparatifs pour l'arrivée du maréchal Bazaine ?

R. Oui, monsieur le président ; nous connaissons le pays mieux peut-être que les officiers d'état-major et nous avons indiqué quelques points par lesquels la cavalerie passait au-dessus et au-dessous de Verdun.

M. CHARLES BUVIGNIER, adjoint au maire de Verdun, dépose des mêmes faits que le précédent témoin. L'empereur annonça la prochaine arrivée du maréchal Bazaine, et des ordres furent donnés pour la construction des ponts.

La séance est suspendue et reprise à trois heures un quart.

M. JULES-LOUIS LEWAL, âgé de quarante-neuf ans, colonel d'état-major, dépose : on ne m'a rien demandé dans l'instruction sur ma reconnaissance du 18 août ; je suis prêt cependant à déclarer ce qui s'est passé. J'ai reçu l'ordre de faire la reconnaissance le 17 au soir. J'avais donné rendez-vous aux sous-chefs d'état-major au château de Châtel-Saint-Germain, à onze heures du matin.

Au moment où nous passions devant le 3<sup>e</sup> corps, vers Montigny-la-Grange, la bataille s'est engagée. Les obus passaient derrière nous. Les sous-chefs d'état-major m'ont demandé alors à rejoindre leurs corps. J'envoyai aussitôt un officier prévenir le maréchal de ce qui se passait, et je me rendis à Plappeville, où j'arrivai vers quatre heures de l'après-midi. Je vis à l'état-major le général Jarras et je voulus lui rendre compte de ce que je savais. Il m'interrompit en disant vivement : « Non, non, c'est inutile, vous direz tout cela au maréchal. Partez le plus vite possible. » Je me suis mis immédiatement en route, et en arrivant au col de Lessy, on me dit que M. le maréchal était au Saint-Quentin, où je suis allé le rejoindre.

D. De qui teniez-vous les instructions pour la reconnaissance dont vous avez été chargé?  
R. Du maréchal directement, le 17 au soir.

D. Quel caractère général avaient ces instructions? S'agissait-il d'établir des positions en cas de retraite, ou ces instructions étaient-elles de nature à vous faire penser qu'on était résolu à occuper ces points en vue d'une marche en avant?

R. C'était incontestablement en vue d'une retraite.

D. A quelle heure avez-vous vu le maréchal?

R. Il devait être quatre heures et demie ou cinq heures.

D. Quand a été rédigé l'ordre de mise en mouvement pour le 19?

R. C'est, je crois dans la soirée du 18.

Sur l'ordre de M. le président, le greffier donne lecture de l'ordre de mise en mouvement rédigé à la suite de la reconnaissance dont avait été chargé le témoin.

M. LE PRÉSIDENT. — Cet ordre a été expédié tel quel, sans restriction aucune?

R. Je le crois.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — A quelle heure avez-vous envoyé un officier prévenir le maréchal de ce qui se passait et savez-vous si le message est parvenu?

R. Je ne pourrais pas le dire. Je ne m'en suis plus occupé. Je pense que cet officier a accompli sa mission.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Vous ne savez pas s'il a vu le maréchal?

R. Je ne me rappelle même plus le nom de cet officier. Je le répète, je crois qu'il a accompli sa mission.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Et quand vous avez vu le général Jarras, vous a-t-il demandé des renseignements?

R. C'est moi qui ai demandé si on avait des nouvelles. Il y avait deux heures que j'avais quitté le plateau de Plappeville. Je suis allé ensuite rendre compte simplement à M. le maréchal de la reconnaissance que j'avais faite.

LE MARÉCHAL BAZAINE donne lecture de l'ordre de reconnaissance qu'il avait prescrit, en vue des forces allemandes qu'il savait ne pas être éloignées. « J'ai laissé, dit-il, le colonel Lewal libre. Je n'ai fait que lui tracer une direction générale à suivre. »

M. JUNG, capitaine d'état-major. — J'accompagnai, dans la journée du 18, le maréchal Bazaine; il me fit part de l'intention qu'il avait de faire retourner sur Metz les 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> corps, en manifestant le désir que ce mouvement s'opérât dans la nuit.

Le 18, j'accompagnai M. le maréchal sur le plateau du Saint-Quentin, lorsque nous avons entendu le canon annonçant le commencement de la bataille. Quand nous vîmes la débandade, j'entendis le maréchal dire plusieurs fois : « Que faire avec de pareilles troupes? »

M. DANIEL DE BELLEGARDE, âgé de trente-sept ans, capitaine de cavalerie, a été chargé par le maréchal Canrobert d'aller demander des secours au maréchal Bazaine. Le maréchal lui a répondu : « Dites au maréchal Canrobert que je vais lui envoyer une division de la garde. » Mais le témoin n'a pas reçu de mission pour le général Bourbaki.

M. ADHÉMAR DE CHALUS, âgé de quarante-cinq ans, capitaine d'artillerie.

Le témoin était adjoint au colonel commandant l'artillerie du 6<sup>e</sup> corps. Il fut chargé par le maréchal Canrobert de se rendre auprès du maréchal Bazaine pour demander des munitions et une division d'infanterie.

D. Quelle heure était-il?

R. Je ne pourrais préciser; je me souviens seulement d'être parti après le retour du capitaine de Bellegarde.

M. ROBERT DE BEAUMONT, âgé de quarante ans, chef d'escadrons au 13<sup>e</sup> dragons. — Le 18, je portais un ordre du général Bourbaki, quand je rencontrai sur la route du Vieux-Chêne, à Plappeville, M. le maréchal Bazaine. Il me fit l'honneur de me reconnaître, et m'appela. Je lui dis que j'allais au fort Saint-Quentin, avec un ordre du général Bourbaki. Il me répondit : « Eh bien ! puisque vous allez retrouver le général Bourbaki, vous lui direz de rentrer avec la garde. La bataille est terminée. » Fort ému de cet ordre, je demandai à le répéter pour voir si je ne me trompais pas. Un des officiers me dit : « Oui, c'est bien cela. » Le maréchal reprit : « Oui, que Bourbaki ramène la garde; la journée est finie, l'ennemi a voulu nous tâter. Prévenez le maréchal Canrobert que Bourbaki ne l'appuiera plus. » Il était alors à peu près six heures. Quand je suis arrivé, la garde marchait en avant. Il n'y avait pas moyen de faire autrement que de se porter en avant. Les grenadiers étaient déjà partis. Je ne pus prévenir le général Bourbaki.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — N'avez-vous pas rencontré le général Deligny et ne lui avez-vous pas dit que le maréchal s'était décidé à ne plus envoyer la garde au maréchal Canrobert?

R. Je ne m'en souviens pas.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il a écrit dans des brochures que vous lui auriez annoncé le fait?

R. Je ne me le rappelle pas; mais il est évident, puisque le général Deligny le déclare, que ce doit être vrai. J'ai pu le rencontrer sur ma route, mais je ne puis préciser.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD LA TOUR. — Lorsque M. de Beaumont a trouvé M. le général Bourbaki, lui a-t-il fait connaître l'intention du maréchal Bazaine, ou s'est-il tu en voyant que le mouvement de sa part était commencé?

R. Non, général, j'ai parlé seulement au chef d'état-major.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Je savais que le général Bourbaki était au Gros-Chêne, et je lui avais fait dire de *rester*. Ce sont mes expressions; mais lorsque j'ai dit cela, M. de Beaumont était au trot de son cheval, il a pu ne pas parfaitement saisir mes paroles; il a évidemment entendu *revenir pour rester*.

M. PIERRE DE MORNAY-SOULT, capitaine au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval. — J'étais officier d'ordonnance de M. le maréchal Bazaine. Je me suis trouvé avec lui sur le plateau du Saint-Quentin, où le maréchal voulait établir des batteries pour arrêter la marche de l'ennemi, qui semblait menacer Metz. Nous rencontrâmes le capitaine de Beaumont. Je fis observer à M. le maréchal que le capitaine se dirigeait du côté de l'action. Nous l'arrêtâmes, et M. le maréchal lui dit : « Puisque vous allez vers le général Bourbaki, dites-lui qu'il se mette en communication avec le maréchal Canrobert; qu'il le prévienne qu'il reste là, et surtout qu'il ne s'engage pas à la légère. » Je saluai M. de Beaumont, et je lui répétais ce que venait de dire M. le maréchal en lui souhaitant bonne chance.

M. DE BEAUMONT est rappelé et persiste dans sa déposition.

M. HUBERT DE LA CALLE, capitaine d'artillerie, officier d'ordonnance du général Bourbaki. — Le 18 août, jour de la bataille de Saint-Privat, le général Bourbaki montait à cheval pour se rendre compte par lui-même de ce qui se passait. Vers quatre heures, un planton d'escorte vint nous apporter l'ordre de rejoindre notre général. Pendant que nous allions à la

recherche du général Bourbaki, nous avons rencontré, vers quatre heures et demie, M. le maréchal Bazaine. Reconnaisant en nous les officiers d'ordonnance de la garde impériale, il m'appela et me dit : « Vous rejoignez votre général? — Oui, répondis-je. — C'est inutile, répliqua le maréchal, la garde va rentrer. »

M. PARABÈRE DE SANCY, ancien officier de cavalerie. — J'étais officier d'ordonnance du général Bourbaki. Dans la journée du 16, vers quatre heures, j'ai rencontré M. le maréchal Bazaine, qui m'a dit : « Votre corps va rentrer, la journée est terminée. »

M. LE PRÉSIDENT. — Je vous demanderai, capitaine, si vous avez fait part au général Bourbaki des paroles de M. le maréchal Bazaine?

R. Je ne me le rappelle pas, mais je suis bien sûr d'avoir répété le propos du maréchal à l'état-major. J'avais compris que tout était fini et que la garde allait rentrer.

M. ÉMILE ABRAHAM, âgé de quarante-neuf ans, chef d'escadron d'artillerie.

D. Vous avez fait, pour M. le général Soleille, des états de situation des munitions d'artillerie?

R. Oui, monsieur le président; j'étais chargé de le tenir continuellement au courant de la situation de toutes les munitions, surtout de l'artillerie.

M. TOUSSAINT DESVAUX, âgé de soixante-deux ans, général de division en retraite, dépose qu'ayant appris, le 16, le passage de la Moselle par des forces ennemies assez considérables, il s'empressa d'en informer le maréchal, dont le quartier général était alors à Gravelotte.

La division de cavalerie que le général Desvaux commandait fut, dans la journée du 18, placée en réserve auprès du moulin Longeau avec la cavalerie de Forton. C'est à ce moment que l'ennemi, faisant une démonstration sur nos derrières, nous canonna vigoureusement de Sainte-Ruffine. J'estime que ce mouvement pouvait nous faire courir de très-sérieux dangers (1).

M. DE LA TOUR DU PIN, capitaine d'état-major attaché au général de Ladmirault. — J'ai été interrogé sur deux faits : sur les communications que j'ai dû porter au général Bourbaki de la part du commandant du 4<sup>e</sup> corps.

Je trouvai le général Bourbaki au Gros-Chêne. Je lui dis que le 4<sup>e</sup> corps tenait, mais

(1) La déposition du général Desvaux, qui plus tard, après le départ du général Bourbaki, fut appelé au commandement de la garde a une importance très-grande; elle est toute en faveur du maréchal Bazaine. Pour bien pouvoir l'apprécier, il faut se rendre un compte exact de la situation (*voir la carte antérieurement publiée*). L'armée française se bat du Point-du-Jour à Saint-Privat; le maréchal en chef demeure en arrière, ne prend pas part à l'action, ne se rend pas sur le champ de bataille. Dans son livre et dans son interrogatoire, il donne cette raison de sa conduite : je craignais que l'ennemi ne tentât de nous couper de Metz, en cherchant à passer entre les forts et l'armée. C'est pour cela que je suis resté sur le plateau du Saint-Quentin à faire pointer des pièces de 12 sur les troupes ennemies qui menaçaient nos lignes de communication.

Le général Desvaux, en confirmant cette indication, a donc paru justifier le dire du maréchal et donné une certaine force à la raison alléguée.

Il est de toute nécessité d'éclairer ce point du débat, l'un des plus importants, puisque c'est sur lui que repose la justification du maréchal, et de rechercher quelles forces l'ennemi pouvait avoir à nous opposer au point indiqué.

Pour être exactement renseigné, il n'est pas de meilleur moyen que de consulter les ouvrages allemands. Voici ce que nous apprend le major Schell, qui a écrit la relation officielle de la 1<sup>re</sup> armée allemande : « La brigade de Goltz, partie d'Ars-sur-Moselle, avait marché sur Vaux en deux colonnes, traversé ce village sous un feu violent et gravi les coteaux couverts de vignes qui se trouvent en avant de Jussy. L'ennemi

qu'un renfort pouvait permettre un succès plus décisif. Le général Bourbaki répondit qu'il n'avait pas le droit de faire donner la réserve sans un ordre exprès et qu'il ne pouvait rien en ce moment.

Un peu plus tard, une nouvelle demande se produisant plus pressante, le général Bourbaki fit avancer la garde. Malheureusement, pendant mon absence, la situation s'était modifiée; le 6<sup>e</sup> corps avait commencé son mouvement de retraite entraînant avec lui la droite du 4<sup>e</sup>. Aussi, en m'apercevant, le général Bourbaki me dit-il : « Ce n'est pas bien ce que vous avez fait, capitaine, vous m'avez promis une victoire et vous m'amenez en pleine déroute. » Et il arrêta la garde. Quelques instants plus tard, le général Ladmirault, étant pris à revers de tous côtés, était obligé de se mettre en retraite.

Envoyé ensuite auprès du maréchal, je me servis de cette expression pour indiquer ce qui s'était passé : « Ce n'est pas une défaite, c'est une bataille à recommencer demain. » M. le maréchal répliqua : « Nous devons nous en aller demain matin, nous partirons aujourd'hui, voilà tout. » Il me remit pour mon chef un ordre de retraite dans le camp retranché de Metz.

Le témoin rend compte également des dispositions prises pour la journée du 16 août et des indications spéciales du maréchal Bazaine pour permettre au 4<sup>e</sup> corps d'arriver à Doncourt.

*L'audience est suspendue.*

#### AUDIENCE DU 27 OCTOBRE.

M. CAFFAREL (Louis-Charles), capitaine d'état-major. — Nous fûmes assaillis à Saint-Privat par des forces bien supérieures, qui avaient 260 pièces de canon quand nous n'avions que 60 pièces pour répondre à cette artillerie formidable. On fut forcé de battre en retraite. J'allai informer M. le maréchal Bazaine du désastre de nos armes. Le maréchal ne parut pas affecté du désastre que nous avons éprouvé; et comme je manifestais ma tristesse de ce que nous avons été forcés de reculer devant l'ennemi, il me dit : « Commandant, ne vous désolez pas; ce mouvement rétrograde que vous déplorez aurait été fait demain; il n'a donc lieu que douze heures plus tôt. »

Le témoin constate ensuite, une fois de plus, que le maréchal Canrobert n'a pas été soutenu.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — Canrobert devait se reporter à droite; c'était la conséquence

(brigade Lapasset) fut rejeté en arrière, on lui enleva Jussy après un combat violent dans les rues du village, et on en resta maître, malgré toutes ses attaques. On amena la batterie sur la hauteur de Jussy; et de là, sous le feu violent de l'infanterie et des obus, elle canonna les colonnes qui se retiraient dans la direction de Sainte-Ruffine et sur la route de Metz. La batterie de la brigade de Zglinitzki prit aussi part à la lutte de la rive droite de la Moselle. »

Ainsi, une brigade et deux batteries, voilà quel était l'ennemi qui menaçait nos communications et que le maréchal Bazaine s'occupait à faire canonner du Saint-Quentin, tandis que plus de 200,000 Prussiens nous attaquaient de front.

des ordres qu'il avait reçus le 18 au matin, à dix heures; c'est ce qui explique le propos que j'ai tenu au capitaine Caffarel.

M. LE COMMANDANT MOJON. — Le 18, vers neuf heures du soir, après la retraite du 6<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> corps, M. le maréchal Le Bœuf, n'ayant pas reçu d'ordres, envoya un officier auprès de M. le maréchal Bazaine. Cet officier n'était pas revenu vers dix heures. M. le maréchal Le Bœuf pensa que l'encombrement l'avait empêché de passer, et me fit partir à pied à dix heures. A onze heures et demie, j'arrivai auprès de M. le maréchal Bazaine.

M. le maréchal Le Bœuf m'avait chargé de lui dire qu'il pensait pouvoir tenir dans ses positions si l'attaque recommençait le lendemain, et qu'il demandait des ordres. M. le maréchal Bazaine me dit qu'il avait fait partir, depuis deux heures environ, pour le plateau de Leipsig, un officier chargé de porter un ordre de retraite à M. le maréchal Le Bœuf.

J'insistai en disant que M. le maréchal Le Bœuf pensait pouvoir tenir, et qu'il se considérait comme parfaitement sûr de ses positions. M. le maréchal Bazaine me répondit que, dans son esprit, l'ordre de retraite avait été donné pour toute l'armée, et que nous allions nous replier sur Metz; il ajouta même qu'en prenant une position intermédiaire entre Rézonville et Metz, il avait déterminé toute l'armée prussienne à passer sur la rive gauche de la Moselle et à ne nous attaquer qu'en subissant de très-grandes pertes; qu'elle en avait, en effet, subi de très-grandes pendant cette journée, et qu'elle nous laisserait tranquilles certainement pendant quelques jours.

Je fis remarquer à M. le maréchal Bazaine que, si l'ordre de retraite était définitif, il serait impossible de se retirer au point du jour, puisque nous avons un corps d'armée tout entier sur le plateau, ainsi que toute la réserve d'artillerie, et qu'il faudrait plusieurs heures pour opérer la retraite, attendu qu'on ne pouvait disposer que d'une seule ligne, la route qui passe par le ravin de Châtel.

M. le maréchal m'autorisa à dire à M. le maréchal Le Bœuf qu'il pourrait commencer son mouvement de retraite quand il voudrait. Je repartis pour le plateau de Leipsig, où j'arrivai vers une heure du matin. M. le maréchal Le Bœuf avait reçu l'ordre de retraite, et était très-préoccupé de le commencer. J'en apportai l'autorisation; il commença sur-le-champ; mais il ne se termina, en fait, que vers neuf heures du matin. Les Prussiens ne l'inquiétèrent pas.

*La liste des témoins à charge étant épuisée sur la série de questions, le défenseur veut faire procéder à l'audition des témoins à décharge; le commissaire du gouvernement objecte qu'un grand nombre de ces officiers ont à parler des événements antérieurs au 12 août, et que l'accusation a été abandonnée sur ce point. Le défenseur, M<sup>e</sup> Lachaud, répond qu'il ne s'agit que de simples renseignements à produire qui ne sont susceptibles de soulever aucun débat. Le commissaire du gouvernement ne présentant dès lors aucune objection, le président autorise la comparution de ces témoins.*

LE COLONEL GRANGEZ DU ROUET, sur la demande qui lui est faite par M<sup>e</sup> Lachaud, répond : J'ai, jusqu'à ces derniers jours, ignoré que le 2<sup>e</sup> corps fût, le 6 août, sous les ordres du maréchal Bazaine. Je ne peux donner aucun détail sur l'exécution des ordres, parce que j'ai été envoyé le 5, la veille de la bataille, auprès du général Frossard. Mes instructions étaient de prendre des nouvelles, de rapporter celles que le général croirait devoir me donner.

Je trouvai le général Frossard installé à Forbach. Je lui fis part du but de ma mission,

qui était assez vague. De son côté, il m'indiqua, d'une manière générale, l'ensemble de ses dispositions, et je suis revenu de Forbach sans rapporter une réponse catégorique dans aucun sens.

M. LE GÉNÉRAL DE MONTAUDON. — Le 5, dans la journée, ma division reçut l'ordre de se



LE GÉNÉRAL BATAILLE.

rendre à Sarreguemines, où elle arriva vers six heures du soir. A peine arrivé, on me prévint que j'allais être attaqué. Je pris immédiatement mes dispositions : mes troupes restèrent sous les armes pendant toute la nuit. Le lendemain matin, je montai à cheval, et j'allai faire une reconnaissance pour savoir où étaient les uhlans. Le 6 au matin, je reçus du quartier général, qui était à Metz, un télégramme me prévenant que le général Frossard, qui était à Forbach, était attaqué. Une demi-heure après, je reçus une dépêche de M. le maréchal Ba-